

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 7 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 DAE 45-G** Subvention (50.000 euros) et avenant n°1 à la convention annuelle 2018 d'objectifs sur projet avec l'association FACE Paris (20e).

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu la délibération 2017 DAE 5 G du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, en date des 11, 12 et 13 décembre 2017 approuvant la signature de la convention 2018 avec l'association FACE Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association FACE Paris (20e) et de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention annuelle 2018 d'objectifs sur projet avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention annuelle 2018 d'objectifs sur projet, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association FACE Paris.

Article 2 : Une subvention de 50.000 euros est attribuée à l'association FACE Paris domiciliée 9, rue des Cascades (20è) (SIMPA 21004 / dossier 2018\_07256) au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil  
Départemental**



**Anne HIDALGO**